

MARC CÔTE (\*)

## Dynamique paysanne et démocratie agraire en pays d'oasis

Les oasis sahariennes constituent toujours un bon terrain d'observation, car les faits y sont généralement plus typés, plus visibles qu'ailleurs.

Les sociétés qui y habitent, restées proches de leurs racines, n'excluent pourtant pas les phénomènes de dynamisme interne. Depuis quelques décennies, le monde agraire saharien, du Sud marocain au Sud tunisien, est mu par des transformations souvent étonnantes : régénération des vieilles palmeraies, extensions périphériques, création d'exploitations de toute pièce, mutations techniques, intégration à l'économie de marché, productions pour l'exportation, renouvellement de l'habitat. On peut estimer qu'en 3 décennies, dans cet espace, les superficies en palmeraies ont approximativement doublé. C'est-à-dire que les Sahariens ont réalisé au cours des 30 dernières années autant que ce qu'ils avaient réalisé jusque là.

Or, dans le cas de ces sociétés de petites paysanneries, nombreuses, démunies de moyens, à l'étroit sur leurs parcelles, la question fondamentale a toujours été celle de l'accès à la terre (ou, ce qui revient au même, celle de l'accès à l'eau). La phase d'expansion antérieure qu'a connue l'agriculture saharienne, celle de l'apogée coloniale, s'était traduite par une concentration foncière et un accroissement indéniable des disparités agraires (J.J. Pérennès, 1979). La phase actuelle, s'ouvrant dans un contexte de libéralisation économique et d'intégration large du Sahara à l'économie de marché, pourrait logiquement se traduire également par une montée des inégalités agraires.

Or, par delà la grande variété locale de situations, la tendance générale apparaît être autre. Le dynamisme agricole actuel paraît s'accompagner d'une redistribution relativement large des terres agraires à une vaste portion de la population. Le fait est suffisamment rare dans le monde agraire pour que l'on s'y arrête un peu afin de le décrypter. C'est ce que nous voudrions faire, en pensant à l'ensemble des oasis maghrébines, et en prenant nos exemples plus spécialement dans le Bas-Sahara algéro-tunisien (cf fig. n° 1).

L'analyse révèle là trois modalités, trois processus différents, mettant en cause trois acteurs différents.

### **1 - L'EGALITE IMPOSEE : les lotissements étatiques.**

Dans les jeunes nations maghrébines indépendantes, l'Etat s'est d'abord cantonné dans un rôle de remodelage des tissus agraires en place. Il s'agissait principalement, dans le Sud tunisien, de renover les vieilles

palmeraies traditionnelles, trop denses et souvent peu efficaces. Une à une, la plupart d'entre elles ont été l'objet de rénovation, dans leur réseau d'adduction (mise en place de conduites enterrées avec bornes) et dans leurs plantations (espacement, mise à l'alignement, accroissement de la proportion de Deglet Nour).

Au Maroc, les vastes palmeraies traditionnelles du Draa et du Ziz-Tafilalt ont été régénérées par la construction à l'amont des deux vallées de deux barrages modernes destinés à régulariser les débits.

En Algérie, il s'est agi avant tout de la refonte du système foncier, par prise en main des exploitations ex-coloniales, nombreuses dans les Ziban et l'Oued Righ, et organisation en domaines autogérés, sur le modèle de ceux du Nord du pays. 250 000 palmiers se sont trouvés ainsi organisés en une quinzaine de domaines socialistes. Aujourd'hui ces terres restent de statut public, mais sont marquées par une nette tendance à l'individualisation de l'exploitation.

Le fait nouveau est que les dernières décennies ont donné aux Etats vis-à-vis du Sud des moyens d'intervention, nouveaux et puissants, à travers la découverte de plusieurs nappes profondes, d'une grande ampleur, dont les deux principales dans le Bas-Sahara sont celles du Continental Terminal et du Continental Intercalaire. Par ailleurs, le problème foncier se révèle ici moins délicat que dans le Nord du pays, car la majorité des terres relèvent soit du statut domaniale, soit du statut collectif, avec de larges possibilités d'intervention étatique.

Les pouvoirs publics se sont donc défini un double objectif: la mise en valeur agricole (puisque les productions du Sud sont susceptibles d'exportation), la distribution de l'emploi (puisque les cultures irriguées sont peuplantes). Ceci, dans un contexte saharien bien particulier, celui d'une forte pression démographique, de l'exiguïté des terrains agricoles, de la fermeture de certaines émigrations vers l'extérieur (Libye), de la volonté de fixation des nomades (Zelfana, Nefzaoua). Aussi l'objectif social a-t-il eu tendance à l'emporter sur l'objectif économique, le mot d'ordre étant la redistribution de terre au plus grand nombre.

La réponse à cette préoccupation a été la création de lotissements agricoles publics, dans lesquels l'Etat réalise la viabilisation générale, et attribue à titre individuel un lot à chaque futur exploitant. La nécessité de forages profonds, donc difficiles et coûteux, pousse en ce sens d'un aménagement planifié. Mais il est applicable également aux aménagements par mise en valeur à partir de puits à la nappe phréatique.

Une série de périmètres a été lancée à l'extrême fin de l'époque coloniale, dans le cadre de la CAPER (Caisse d'Accession à la Propriété Foncière), à partir de 1960 (5 coopératives CAPER dans l'Oued Righ par exemple); d'autres l'ont été dans le cadre de la Révolution agraire (Sidi Abdallah, Mrara), d'autres encore plus récemment, dans le cadre du Programme Emploi Jeunes (Bir Larbi, El-Oued).

En Tunisie, c'est à partir des années 1980 qu'un important programme a été engagé, avec le souci de fixer les populations dans le Sud (A. Kassah 1996). Dans le cadre du Plan Directeur des Eaux du Sud, une série de lotissements a été lancée dans le Jérid et le Nefzaoua. Ainsi, paradoxalement, à partir des années 1980, la Tunisie libérale engage un programme conséquent de créations étatiques, au moment où l'Algérie socialisante mise sur l'initiative privée par le lancement de l'Accession à la Propriété Foncière.

Ces créations étatiques sont à l'origine de paysages caractéristiques, qui se répètent en de nombreux exemplaires, aux portes des vieilles oasis, ou en rase campagne (cf fig. n° 2). La clef en est constituée par les installations techniques, forages, stations de pompage, bassins, installations spectaculaires lorsqu'elles comportent des tours de refroidissement nécessaires pour les eaux trop chaudes (70°) du Continental Intercalaire. A l'aval, se déroulent les parcellaires très géométriques des lots, encadrés par les réseaux d'adduction (portés ou enterrés), de brise-vent, de drains, et de chemins d'exploitation. Dans les lots, les palmiers sont plantés en ligne, à l'espacement de 10m x 10 (soit beaucoup plus lâches qu'en palmeraie traditionnelle), la proportion des Deglet Nour est forte (70 à 100%, soit beaucoup plus qu'en palmeraie traditionnelle). Les exploitants, groupés en coopératives (Algérie), ou en associations (Tunisie), paient un droit d'eau, et dans certains cas des annuités de location- accession à la propriété.

Les périmètres créés sont généralement de petite taille, proportionnelle au débit du forage, puisque chaque lotissement s'identifie à un forage. Ainsi le Nefzaoua a vu créer depuis 1980 15 lotissements, d'une superficie de 50 à 200 ha chacun. Les seuls cas de périmètres de taille importante sont liés à des préoccupations plus géostratégiques que socio-économiques: Abadla sur le Guir, 5400 ha, décennie 1970, situé en position de contrôle de la frontière marocaine; Bir Maatoug au Sud du Chott Jerid, 2500 ha, création 1990, positionné face à la frontière algérienne. Ce n'est pas un fait du hasard si l'un et l'autre ont été des créations militaires.

La taille des lots a également été l'objet de réflexions et de débats. Le gabarit le plus classique est celui de 1 ha/exploitant, comportant 100 palmiers, dont 2/3 en deglet Nour. Mais l'évolution du contexte a entraîné une évolution des conceptions, le Sud tunisien en est un bon exemple. Dans la Tunisie coloniale, les lots attribués comptaient de 0,3 à 0,5 ha/attributaire ; ils sont passés dans la Tunisie indépendante à 1 ha, superficie jugée conforme au revenu d'une famille type; dans les périmètres les plus récents (Ibn Chabbat), les lots sont de 2 ha, car il est apparu que les exploitations antérieures avaient peine à faire face aux exigences de l'économie de marché qui entre temps avait fait irruption dans les territoires sahariens. Ainsi, l'Etat est quelque peu prisonnier de sa politique: à vouloir satisfaire beaucoup d'hommes, il leur a donné des instruments de travail étriqués, qui se révèlent inadaptés aujourd'hui. Concilier le social et l'économique est toujours difficile.

Une autre variante de lot type est proposé dans le Sud tunisien: 36 ares de terres à planter, + 2 serres plastique, avec double utilisation de l'eau

du Continental Intercalaire: jaillissant à 70°, elle est utilisée d'abord pour chauffer les serres la nuit, puis, après refroidissement en bassin, pour arroser au goutte à goutte les cultures en serre. Organisé par ensembles de 30 à 50 serres liées à un forage profond, ce système très intensif est mis en place lorsque peu de terres sont disponibles (Jemna, Douz, El Fawar).

Dans ces créations étatiques standardisées, un autre élément de différenciation a été introduit par le problème de l'habitat des attributaires. Les périmètres CAPER, appuyés de moyens importants, étaient doublés de villages agricoles situés à proximité (Hobba, Sidi Mahdi). Certains périmètres récents ont été dotés de cités, mais de façon plus velléitaire et généralement peu réussie (Bir Larbi, Ibn Chabbat). Dans la majeure partie des cas, les pouvoirs publics laissent aux intéressés le soin de se loger, soit dans les villages voisins, soit en habitat dispersé proche du périmètre.

Peut-on tenter aujourd'hui un bref bilan de ces programmes, divers dans leur réalisation, homogènes dans leur genèse ? Ces belles géométries ont nécessité des investissements étatiques lourds, pour des résultats très variables. Les populations attributaires étaient des paysans sans terre, des fils d'exploitants, des micro-fundiaires; dans certains cas également d'anciens semi-nomades. L'adaptation à ce nouveau cadre, relativement rigide (obligations culturelles, paiement de droit d'eau), a été souvent délicate. Mais les années aidant, l'on constate que ces populations ont fini généralement par se réapproprier ces créations étatiques, quitte à modifier les systèmes d'irrigation ou les pratiques culturelles. Les palmiers apparaissent aujourd'hui bien tenus, accompagnés de cultures au sol; les exploitants sont fiers de leurs lots, certains ont déjà réinvesti leurs gains dans de nouvelles activités. Seuls les lotissements les plus récents, ou les plus aventureux (Programme Jeunes), laissent apercevoir de larges "trous" dans la mise en valeur.

Dans les lotissements les plus anciens, les partages successoraux ont souvent amenuisé les lots initiaux; l'exigüité foncière est généralement le grief n° 1 avancé par les exploitants.

Ainsi, l'égalité foncière a été imposée par l'Etat, mais la pression démographique génère souvent une "sortie par le bas", qui ramène au micro-fundium.

## **2 - L'EGALITE ACQUISE : l'individualisme hydraulique.**

Traditionnellement, la mobilisation de l'eau au Sahara n'était guère individuelle. Les puits à poulie ou à balancier ne mobilisaient que des quantités infimes, ne permettant l'irrigation que de surfaces infimes également. Dépasant les moyens d'un individu, la plupart des mobilisations étaient collectives, relevant de la communauté villageoise ou tribale. Ici, techniques et structures sociales se renforçaient mutuellement.

Un fait nouveau a bouleversé les données du problème: l'apparition du groupe motopompe, élément technique récent, qui multiplie l'efficacité de

l'exhaure, tout en étant relativement peu coûteux et de maniement aisé.

Or l'apparition de cet élément technique correspond à une période marquée par l'émergence d'une aspiration à échapper au carcan des vieilles collectivités et des règles coutumières. Il apparaît donc comme l'instrument d'un individualisme hydraulique. C'est ce qui explique la montée en puissance de cette forme de mobilisation de l'eau depuis deux décennies, partout au Sahara où existent des nappes phréatiques.

On peut parler d'un véritable "mouvement", qui a secoué toutes les oasis. Le phénomène est apparu tôt, dès la décennie 1970, de façon ponctuelle, sur les marges des palmeraies anciennes. Il était alors le fait de propriétaires relativement aisés, qui voyaient là, soit le moyen de compenser les manques dans la distribution des débits (Sidi Oqba), soit d'agrandir leur exploitation (Nefzaoua). Il est responsable de l'extension en auréole de ces vieilles palmeraies, avec leur dessin dentelé.

En un second temps on est passé à la création d'exploitations ex-nihilo, partout où une nappe phréatique existait (vallée, piémont, plaine d'épandage) dans un rayon point trop grand à partir des palmeraies anciennes, de façon à pouvoir utiliser l'habitat villageois. Elle a donné lieu alors à un paysage de front pionnier, où les exploitations se découpent dans l'espace par les limites de leurs "tabia" ou de leurs palissades, dessinant de véritables marqueteries, dont les éléments, isolés les uns des autres, tendent progressivement à devenir mitoyens et à constituer des ensembles de mise en valeur (cf fig. n° 3).

Le contexte foncier a été favorable à un tel mouvement. La vieille règle coutumière du Sahara, la "vivification par le travail", permet en effet de s'approprier un terrain mis en valeur. C'est dans cet esprit que beaucoup de créations ex-nihilo ont été réalisées. L'Algérie, caractérisée par ailleurs par bien des maladresses agraires, a eu ici l'habileté de remettre en honneur cette vieille pratique, en lui donnant un cadre institutionnel par la loi d'Accession à la Propriété Foncière Agricole (APFA) de 1983. Par cette loi, celui qui, en territoire saharien, met en valeur une terre (par l'irrigation, la plantation, ...) se voit au bout de 5 ans reconnaître la pleine propriété de cette terre.

Autrement dit, le puits et le groupe moto-pompe devenaient les moyens d'accéder à la terre, vieux rêve paysan. La nouvelle loi permit dans un premier temps de régulariser toutes les situations acquises de fait; puis elle impulsa des créations nouvelles, que les pouvoirs publics essaient de canaliser en réalisant des forages, et en délimitant des "périmètres", avec définition de superficies attribuées.

Des fronts pionniers sont apparus ainsi dans le Mzab (Daïa), le pays de Laghouat (Mekharg), l'Oued Righ, le Souf (partie N), les Ziban E, le Touat. Dans certains cas le mouvement suscité a été tel que les demandes de terres ont dépassé l'offre, et que, dans les Ziban par exemple, les attributions ont dû être limitées aux seuls originaires de la région. Dans celle-ci (wilaya de Biskra), 76000ha ont été attribués, dont 30 000 étaient mis en valeur au 1er janvier 1996, par 13 000 attributaires, soit 2,5 ha par attributaire. Ils sont appuyés par 600 forages

publics, 3500 groupes moto-pompes privés; la multiplication des plantations a fait monter en flèche le prix des djebars (jeunes plants de palmiers).

Les faits sont spectaculaires en Algérie, mais ils existent également dans tout le Sud marocain. Dans les seuls bassin-versants du Zizet du Guir, l'on compte environ 6000 groupes motompes (M. Jarir 1995). Ils sont plus limités dans le Sud tunisien, faute de nappes phréatiques.

Ce mouvement est sous-tendu par une forte intégration à l'économie de marché. L'accent est mis sur la plantation de palmiers Deglet Nour, mais également sur le maraîchage d'avant-saison. Mzita (Zab Est) s'est fait une spécialité des fèves, El Aghrouss (Zab Ouest) est la championne de la plasticulture et de la tomate (5000 serres). Les produits du Sud arrivent 1 mois, si ce n'est 2, avant ceux du littoral, sur les marchés de consommation urbains nationaux, ou d'exportation (Tunisie). Les commerçants collecteurs viennent à la saison sillonner les oasis ou les marchés avec leurs camions ou camionnettes bachées, pour acheminer les produits vers le Nord. L'agriculture saharienne est désormais loin de l'économie d'auto-subsistance.

Comme tout mouvement pionnier, celui-ci connaît des aléas, voire des échecs. Les difficultés pratiques sont multiples: eau insuffisante, pannes techniques, difficultés de trésorerie, désaccord entre utilisateurs d'un même forage. Signe d'échec, l'enceinte périmétrale demeure vide (Oued Righ), ou l'amorce d'exploitation s'ensable progressivement (Souf). La divergence entre superficies attribuées et superficies mises en valeur traduit bien ces aléas.

Cette dynamique est le fait d'une paysannerie petite et moyenne. Autant la superficie des lots est uniforme dans le cadre des lotissements d'Etat, autant la gamme est large dans celui de la mise en valeur individuelle. Elles est fonction de la force de travail de l'intéressé, mais plus encore de ses disponibilités financières, qui se traduisent par le type d'instrument d'exhaure dont il se dote: petit moteur à essence de 2 CV, moteur à mazout ou électrique de 6 à 12 CV, pompes verticales pour les puits profonds. Lorsque la nappe atteint 80 à 100 m de profondeur, certains adoptent la technique du puits prolongé par une tige de sondage. Les superficies irriguées sont en conséquence (de 1 ha à une dizaine), et la gamme des niveaux sociaux également.

A côté de cette mise en valeur "paysanne", la première chronologiquement, est apparu depuis une dizaine d'année une mise en valeur "capitaliste", qui est le fait de citadins, commerçants ou professions libérales, qui investissent dans la terre comme fond de placement, confient l'exploitation à un gérant ou un membre de leur famille. L'émergence de cette catégorie d'entrepreneurs algériens a été favorisée dans certaines régions par une donnée hydrogéologique: la profondeur de la nappe qui, lorsqu'elle dépasse 60 mètres, échappe aux groupes moto-pompes et aux moyens des fellahs. Plus la nappe est profonde, plus les moyens techniques utilisés sont grands, plus la mise en valeur se concentre entre les mains d'un petit nombre de possédants. L'accès à l'eau devient discriminatoire. La technique n'est pas neutre.

C'est cette catégorie sociale qui, en Algérie, a été encouragée par les pouvoirs publics à investir, sur des superficies importantes (20 à 100 ha), et dans des moyens techniques sophistiqués (pivots), afin de développer une céréaliculture saharienne productiviste. Cette forme de mise en valeur capitaliste a pris un certain essor dans le pays de Ouargla, le Mزاب, le Touat.

L'on est loin dans ce cas de la relative égalité foncière créée de fait au départ par un moyen d'exhaure largement accessible aux agriculteurs. Il s'agit alors d'une sortie de l'égalité agraire "par le haut".

### **3 - L'EGALITE HERITEE : le communautarisme sociétal.**

Dans toutes les régions où n'existent pas de nappes phréatiques, mais seulement des nappes profondes, le seul moyen d'exhaure est le forage, difficile et coûteux. Le petit paysan est-il exclu inexorablement par la géologie et la technique ? Non, pas totalement.

Dans les sociétés oasiennes de tradition sédentaire, une réponse à cet handicap est apportée sous forme d'associations. Quelques exploitants se regroupent pour financer en commun un forage, dont ils se partagent l'eau au prorata de leurs apports financiers, pour une exploitation individuelle. Ces groupements sont généralement le fait d'agriculteurs aisés, de citadins, d'anciens émigrés (Oued Righ, Nefzaoua); ils ne comptent qu'un petit nombre d'associés, et ne sont pas déclarés officiellement.

Un cas de groupement institutionnalisé est celui de la SCMV (Société de Mise en valeur du Sud Tunisien) qui s'est constituée sur 500 ha, avec une taille de 3 ha par associé (A. Kassah 1996).

Dans les sociétés anciennement pastorales, et fraîchement sédentarisées, la force des structures communautaires demeure très vive, beaucoup plus puissante ici en territoire saharien que dans le Nord du pays. Elle est connue à travers sa forme traditionnelle d'application: la redistribution périodique des terres en zone de culture sur épandage de crue, telle que pratiquée dans la vallée du Todhra (H.Buchner 1989), ou sur le piémont du pays Nememcha (M. Côte 1987). C'est la traduction d'un souci de justice sociale poussé à son extrême rigueur.

Mais il est une forme moderne d'application de cette force des structures communautaires, c'est la création de véritables "lotissements privés", à partir de forages, tels qu'ils existent dans le Nefzaoua. C'est là un cas de résurgence étonnante d'une vieille structure sur la scène agraire moderne, qui vaut qu'on l'analyse de près.

Les communautés anciennement nomades du Nefzaoua, ne disposant que de palmeraies très exigues, se sont trouvées face à la pression démographique, et à l'impossibilité d'accroître leur cheptel. Depuis une dizaine d'années, elles se sont tournées vers la mise en valeur.

Le premier volet est foncier. Les terres sont ici principalement collectives (à la différence du Jerid où dominent les terres domaniales), et vouées jusqu'à présent aux parcours. Au sein de la collectivité, une fraction ou une sous-fraction s'approprie une partie des terrains relevant de sa juridiction, et la délimite. Cela, avec ou sans l'accord des autorités traditionnelles de l'arch (tribu). Cette appropriation aboutit donc à une melkisation, illicite aux yeux des pouvoirs publics, puisque n'ayant pas transité par les services d'Etat.

Le second volet est hydraulique. L'eau profonde est juridiquement propriété d'Etat, tout forage nécessite une autorisation. Le groupe qui a délimité son terrain finance une opération de forage, fait réaliser le travail par une petite entreprise locale, et obtient de la nappe un débit de 15 à 45 litres/sec, d'une eau artésienne qu'il n'est pas nécessaire de pomper. Le forage est illicite, mais les services de l'Hydraulique sont dépassés; dans certains cas, ils font payer une amende aux responsables du forage, ce qui aux yeux de ceux-ci a pour avantage de régulariser leur situation.

Fondé sur cette base, le groupement se comporte comme une véritable entreprise de mise en valeur. Il comprend 10 ou 20 participants, assure les financements, délimite sur terrain un périmètre à trame orthogonale, trace le réseau de chemins, conduites et drains. En vue aérienne, l'espace mis en valeur apparaît comme planifié, géométrique (cf fig. n° 4 et photos). Il est intéressant de noter que cette mise en valeur, faite par de petits exploitants et hors de tout technicien, reprend la plupart des normes des lotissements publics: même tracés rectilignes, même espacement des plants (10m x10), même proportion de Deglet Nour, même taille de lots (1 ha par exploitant généralement, parfois 2 ou 3 ha).

A cette organisation collective de l'espace, répond une exploitation individuelle de la terre. Chacun utilise l'eau du forage suivant un tour d'eau défini; il considère sa terre comme privée, et mène son exploitation à sa guise; il apporte fumier et sable pour amender les sols "chott" engorgés et quelque peu salés. Pendant les 5 ou 6 premières années, il pratique principalement maraichage et fourrages, en attendant que les palmiers entrent en production.

Dans le Nefzaoua, plusieurs centaines de groupements se sont constitués ainsi, au cours de la décennie écoulée. Les analyses faites (G. Morvan 1991, J. Brochier-Puig 1996) montrent qu'ils peuvent être de taille très variable (de 3 à 35 membres), et créés sur des bases différentes, les uns de type familial (frères et cousins), les autres de type social (anciens militaires, petits fonctionnaires,...). Les lotissements créés le sont généralement loin du village et des routes (souci d'éviter les contrôles), chaque exploitant disposant ainsi d'une micro-fundium dans la vieille palmeraie et d'un lot dans le nouveau périmètre. Certains lots peuvent ne pas être exploités, ils correspondent à une forme d'appropriation foncière pour l'avenir.

Le tout s'appuie sur les structures hiérarchisées de la collectivité. Le groupement de base peut faire appel aux structures plus élevées de l'arch pour certains problèmes tels que la coordination des drains entre groupements, les litiges éventuels, les relations avec les pouvoirs publics.



Les autorités coutumières, un temps dépassées, entérinent la situation, et l'organisent: à Nouïel, elles ont décidé depuis 1988 d'attribuer un lot de 1 ha à chaque jeune de la collectivité atteignant sa majorité et qui en fait la demande. Les attributions ont lieu une fois l'an, par tirage au sort entre les lots délimités (G. Morvan). Face à l'extérieur, la vieille collectivité retrouve toute sa vigueur. "Nous sommes un seul bloc".

Ainsi, en une décennie, cette formule de mise en valeur est devenue dans le Nefzaoua de loin la plus importante. Alors que les lotissements publics piétinent souvent, les créations privées collectives se multiplient partout, principalement dans la moitié sud, où la nappe n'est qu'à 70-80 m de profondeur et est artésienne, alors que dans le Nord où il faut forer jusqu'à 100 m pour la trouver, elle ne l'est plus. On estime que la région compte 8000 ha en périmètres illicites, reposant sur 900 forages. Comme tout front pionnier, celui-ci a ses revers: planification insuffisante du drainage, risques d'ensablement, et surtout appel sans mesure à la ressource eau. La nappe du Continental Terminal en cause est renouvelable, mais les prélèvements apparaissent supérieurs à l'alimentation, et le niveau piézométrique s'abaisse, suscitant les inquiétudes des services hydrauliques.

Les pouvoirs publics, d'une façon générale, n'ont qu'une vision critique de ce mouvement de mise en valeur, parce que doublement illicite. Ils n'ont pas vu que c'était d'abord une dynamique agraire remarquable, permettant à des populations dotées de peu de moyens d'accéder à l'exploitation agricole, et à des revenus corrects. La formule ne présente probablement pas la meilleure efficacité économique (à cause des aléas sur l'eau), mais elle a incontestablement la meilleure efficacité sociale.

Sur l'ensemble des oasis sud-maghrébines, le Nefzaoua est très probablement la région qui a manifesté au cours de la décennie écoulée le dynamisme agraire le plus grand. Et la réémergence de la force des vieilles structures agraires pour une mise en valeur moderne - permettant la petite exploitation dans le cadre de grands aménagements spatiaux - , fait que cette dynamique se fait sous forme d'une égalité entre tous. Egalité qui subira probablement rapidement des atteintes, mais qui est bien réelle dans la phase actuelle de création.

## **CONCLUSION.**

Le Bas-Sahara algéro-tunisien est le lieu depuis quelques décennies d'une vaste dynamique de mise en valeur agricole. Celle-ci est sustentée, suivant les lieux, par l'action d'acteurs différents: l'Etat, qui lotit des terrains au profit du plus grand nombre; l'individualisme hydraulique, qui amène les paysans petits et moyens à investir et à s'investir dans ce type de mise en valeur; les vieilles structures communautaires qui, là où elles subsistent, donnent aux hommes la force d'organisation sociale pour prendre en main leur avenir sous des formes nouvelles. Trois formes d'accès à la terre qui, en ces pays de vieilles paysanneries, vont plutôt dans le sens de la consolidation d'une démocratie agraire, d'un accès à la terre pour le plus grand nombre et dans des proportions point trop inégales. Par suite d'un contexte saharien spécifique, l'intégration à l'économie de marché ne s'est pas traduite par une concentration

foncière et un accroissement des inégalités sociales. Mais la situation présentée ici est temporelle, et donc temporaire. Les oasis demeureront coincées dans l'avenir entre pression démographique et économie de marché. Déjà dans beaucoup de lotissements, les partages successoraux ont amenuisé la part de chacun, au point que le lot actuel ne permet plus d'assurer le minimum vital à une famille. Par ailleurs, dans les zones de mise en valeur nouvelle, la tentation est grande pour les pouvoirs publics de faire appel à de grands possédants, voire des entreprises agricoles, susceptibles de mettre en oeuvre des moyens puissants; l'on a vu que l'Algérie s'était engagée dans cette voie. Sortie de l'égalité par le bas, sortie par le haut, les évolutions à venir risquent rapidement de remettre en cause la situation actuelle, qui a l'avantage d'avoir ouvert relativement grandes les portes de l'accès à la terre pour les fellahs sahariens.

### Bibliographie.

BISSON J. 1991: Un front pionnier au Sahara tunisien, le Nefzaoua. Bull Assoc Géogr Franc, pp 299-309.

BROCHIER-PUIG J. 1996: L'urbanisation et la relation à l'environnement dans les oasis du Nefzaoua, le cas de El Faouar. DEA, Montpellier 3,77 p.

BUCHNER H.J. : Le village post-qsourien des Ait Atta du Bas Todhra (Maroc présaharien) et l'impact du droit coutumier. in Le nomade, l'oasis, Urbama, pp.187-206.

CERES, 1995: Les oasis au Maghreb, mise en valeur et développement., actes du séminaire de Gabès. Tunis, 319 p.

CÔTE M. 1987: Comment les hommes ont aménagé un piémont. in Hommage à Gérard Maurer, Poitiers, pp 221-240.

CÔTE M. 1993: Une région saharienne malade de trop d'eau, le Souf. Université Constantine, note, 22 p.

CÔTE M. 1995: Mise en valeur nouvelle sur une vieille frange présaharienne, le piémont des Ziban (Algérie). in Les oasis au Maghreb, CERES, Tunis, pp 173-92.

DUBOST D. 1991: Ecologie, aménagement, et développement agricole des oasis algériennes. Thèse, Tours, 549 p.

JARIR M. 1995: Implications socio-spatiales et environnementales de l'irrigation moderne dans les oasis du Sud-est marocain. in Les oasis au Maghreb, Tunis, pp. 291-307.

KASSAHA. 1994: Aménagement hydro-agricole et dynamique sociale: le cas du Nefzaoua (Sahara tunisien). Bull Société Langued Géogr, pp 169-194.

KASSAH A. 1996: Les oasis tunisiennes, aménagement hydro-agricole et développement en zone aride. CERES, Tunis, 346 p.

MORVAN T. 1991: Noueïl, oasis du Nefzaoua (Tunisie), de la source aux forages illicites. Maîtrise, Tours, 175 p.

NESSON CL. 1966: Structure agraire et évolution sociale dans les oasis de l'Oued Righ. Trav Inst Rech Sahar, Alger, pp 85-127.

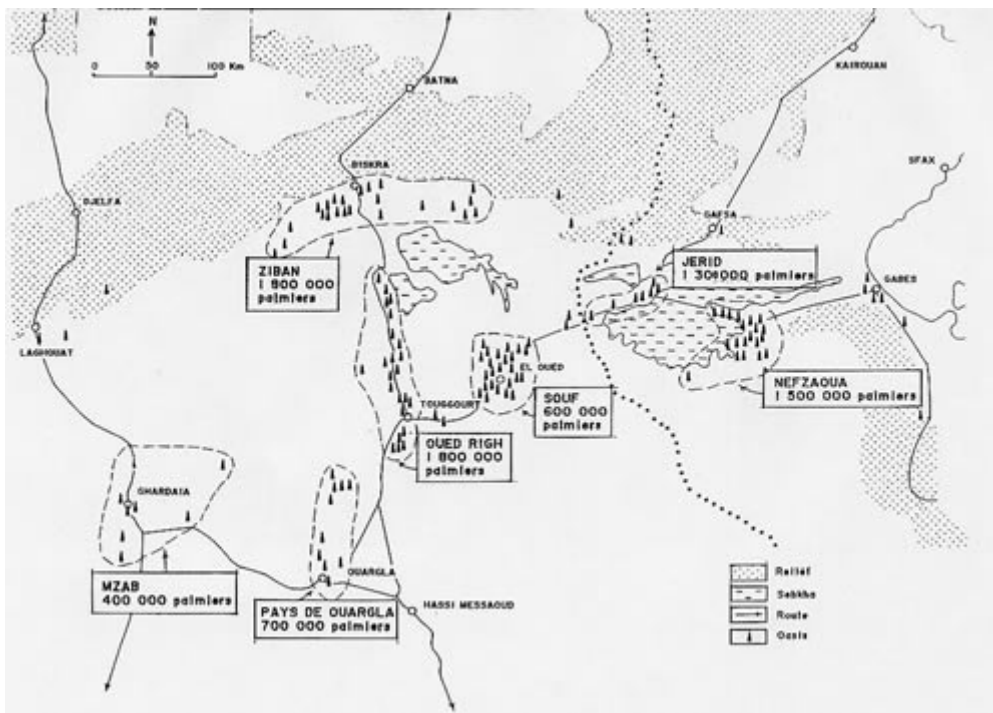
PERENNÈS J.J. 1979: Structures agraires et décolonisation, les oasis de l'Oued R'hir (Algérie). L'Harmattan, Paris, 372 p.

ROUVILLOIS-BRIGOL M. 1975: Le pays de Ouargla (Sahara algérien), variations et organisation d'un espace rural en milieu désertique. Public Paris-Sorbonne, 389 p.

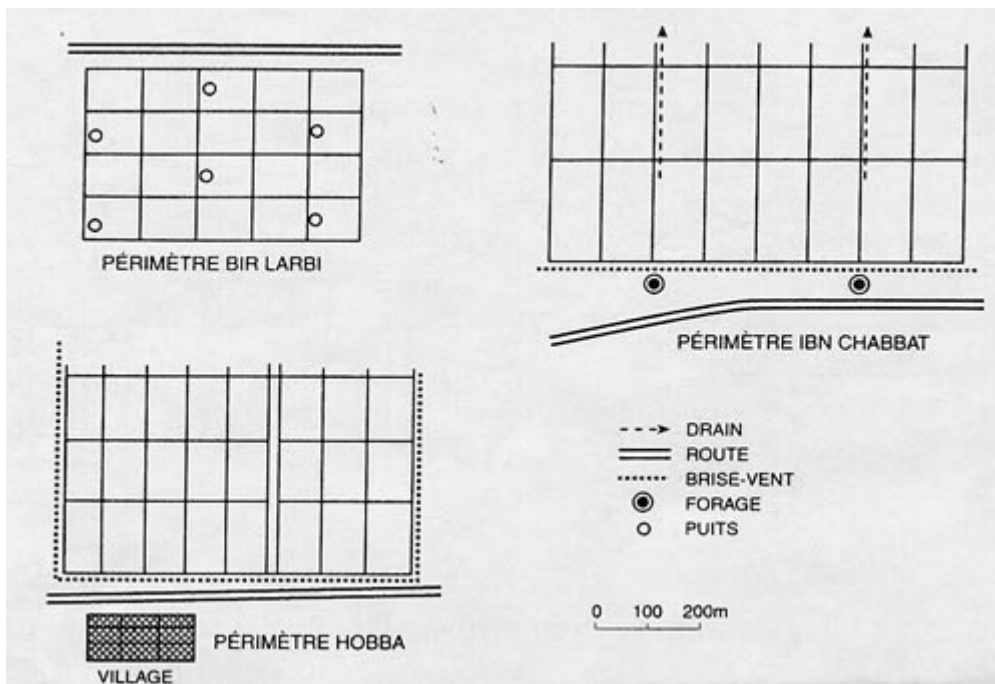
UNIVERSITÉ MEKNÈS, 1993: Espace et société dans les oasis marocaines. Université Moulay Ismaïl, 283 p.

URBAMA, 1989: Le nomade, l'oasis et la ville. Tours, fasc n° 20, 287 p.

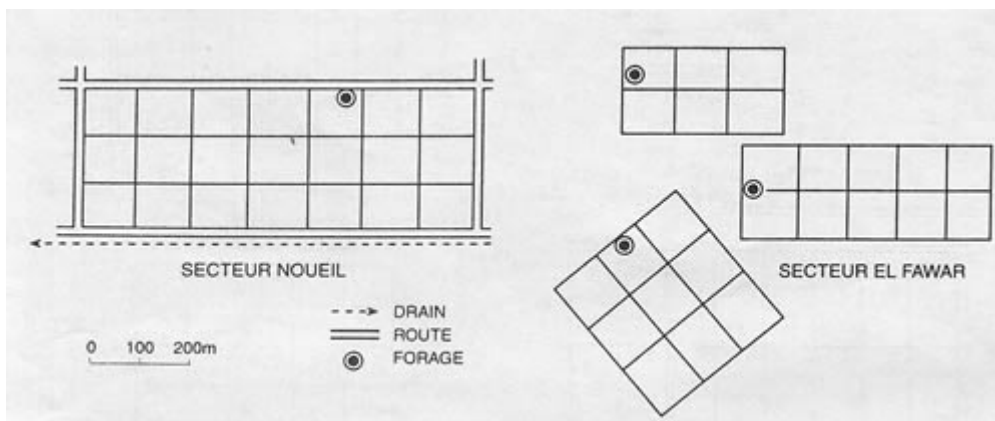
**Le bas sahara et ses oasis**



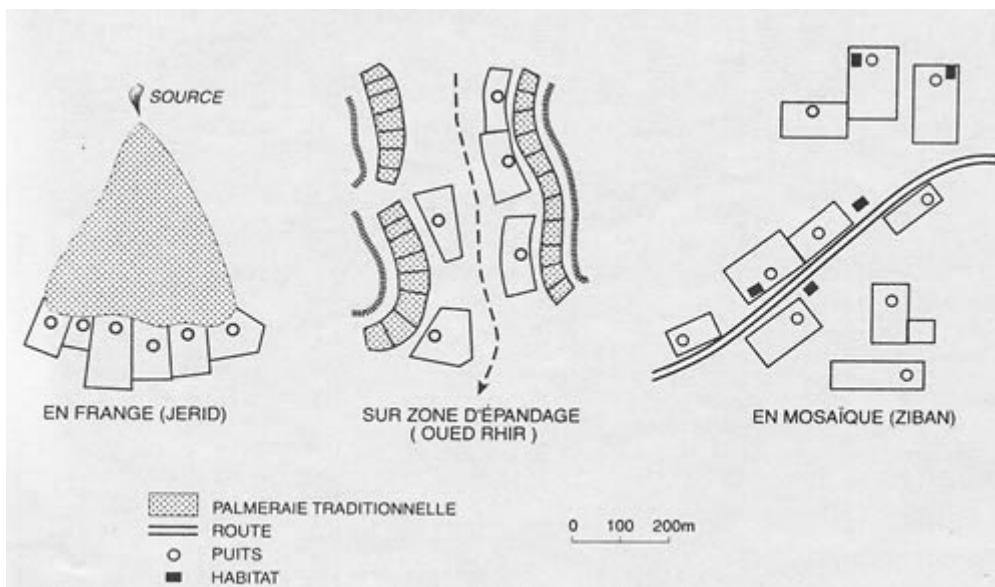
**La marque spatiale de l'état**



La marque spatiale de la communauté



La marque spatiale de l'individualisme



## Notes

---

(\*) Professeur, université d'Aix en Provence. France.